

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 91 (1962)

Heft: 7

Buchbesprechung: Les livres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES LIVRES

Pour l'égalité devant l'éducation

Le 22 mai 1962, une nouvelle Convention internationale est entrée en vigueur. C'est un instrument juridique au service de l'égalité et de la justice : il concerne « la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ». Adopté en décembre 1960 par la Conférence générale de l'Unesco, il vient d'être ratifié par six Etats qui sont, dans l'ordre chronologique, la France, Israël, la République Centrafricaine, le Royaume-Uni, la République Arabe Unie et le Libéria.

Cette Convention découle de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, qui affirme le principe de la non-discrimination et proclame le droit de toute personne à l'éducation. Il y est précisé que le terme « discrimination » se rapporte à toute distinction « fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance ». Par ailleurs, le mot « enseignement » est entendu « dans ses divers types et ses différents degrés », et recouvre aussi bien « l'accès à l'enseignement, son niveau et sa qualité » que « les conditions dans lesquelles il est dispensé ».

Il convient maintenant que cette Convention soit connue et comprise non seulement des législateurs, des juristes et des fonctionnaires responsables, mais aussi des éducateurs et des parents. C'est pourquoi l'Unesco fait paraître une brochure *Contre les discriminations, pour l'égalité devant l'éducation*, afin d'en expliquer l'origine et le sens, d'en étudier la portée, d'en suggérer les applications. L'auteur est M. Pierre Juvigny, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Membre de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de l'Organisation des Nations-Unie, M. Juvigny a suivi de près toutes les phases de l'élaboration de la convention, « instrument réaliste, dit-il, et facteur de progrès ». La brochure montre en effet que pareils textes juridiques, « dès lors qu'ils sont adoptés..., ouvrent une nouvelle ère au cours de laquelle des idéaux deviendront des réalités. Ils opposent aussi une barrière internationale aux tentatives — ou aux tentations — de régression » (UNESCO).

André Delacrétaz : *Algèbre*, 96 p. Prix : 4 fr. 80, Payot, Lausanne 1962.
Berthold Beauverd : *Géométrie*, 328 p. Prix : 12 fr., Payot, Lausanne 1962.

Nous tenons à signaler la parution de deux nouveaux manuels de mathématiques destinés aux classes supérieures de l'enseignement primaire ainsi qu'à l'enseignement professionnel : Delacrétaz : *Algèbre*, et Beauverd : *Géométrie*, dont nous voudrions d'emblée relever la présentation matérielle attrayante. Dans son domaine propre, chacun de ces ouvrages se distingue par un souci de renouvellement méthodologique, renouvellement assez général, mais qu'il fallait réaliser pour des branches d'enseignement aussi ardues que la géométrie

et l'algèbre. Les auteurs y sont parvenus en faisant appel, dans le domaine de la géométrie, par exemple, à des procédés concrets (travail sur le sol, au tableau noir, sur la planche à dessin), au travail par équipe et à de nombreux tableaux comparatifs qui font pressentir des lois qui ne se préciseront que plus tard. Dans les classes primaires ou professionnelles, l'enseignement de l'algèbre et de la géométrie exige un *rythme* autre que dans les écoles secondaires ; la méthode adoptée tient compte, et c'est par des voies originales qu'elle mène à l'apprentissage, ou au seuil d'études plus poussées, des élèves complètement formés.

Entrons dans le détail pour relever brièvement que le livre de géométrie se compose de trois parties : géométrie plane, géométrie dans l'espace, géométrie de raisonnement. Des premiers éléments, on arrive donc progressivement au seuil de la trigonométrie. Signalons, en outre, qu'un formulaire, riche et complet, permet au maître d'initier les élèves à un travail de contrôle des plus utiles.

Le volume d'algèbre innove en ce sens que, dès l'entrée en matière, on se met à résoudre de petits problèmes proches de la vie pratique. Progressivement aussi sont introduites les opérations algébriques, les transformations de polynômes, etc. ; on termine avec l'étude des fonctions amenant tout naturellement à la géométrie analytique.

Conçus pour être employés ensemble, ces deux ouvrages apportent une contribution indispensable à la formation théorique des jeunes gens qui se destinent aux professions techniques ou manuelles. Ils comblient le vide qui existait, dans le domaine des mathématiques, entre l'école et la formation professionnelle d'une part, l'école et le technicum d'autre part.

L'homme qui voulait de l'or

Il y avait une fois un homme de Ch'i qui voulait de l'or. A l'aube il mit son manteau et son chapeau, et partit pour le marché. Il s'approcha de la table d'un changeur, s'empara brusquement de l'or et s'enfuit. La police l'arrêta et le questionna.

— Pourquoi avez-vous pris l'or d'autrui en présence de tant de gens ?

L'autre répondit :

— Des gens ?... Je n'ai vu que l'or.

Parabole de Lie-Tceu, 5^e siècle av. J.-C. (UNESCO)

Contre l'analphabétisme

En plein développement, il y a plus d'un siècle, les pays de l'Europe occidentale ont mis 50 ans à instaurer l'instruction gratuite et obligatoire, et 50 autres années à généraliser l'enseignement secondaire. L'URSS, qui en 1920 comptait une plus forte proportion d'illettrés qu'aucun pays aujourd'hui, a mis trente ans à surmonter complètement l'obstacle. Les nations d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ont résolu de parcourir une évolution semblable, mais en moins de vingt ans. En partie grâce à l'aide internationale, mais surtout par leurs sacrifices et par la volonté de leurs peuples, elles y parviendront et ce sera une des plus belles réussites de l'histoire humaine (UNESCO).